



Collecte des branchages

Après le passage de la tempête

📅 Tempête du 27 août 2026

Plusieurs **points de collecte** sont mis à votre disposition pour déposer les branchages tombés lors de la tempête du **27 août 2026**. Seuls les branchages de **moins de 10 cm de diamètre** sont autorisés.

Déposez

Branchages



Branches et rameaux de moins de 10 cm de diamètre

Ne déposez pas

Non autorisé



Troncs d'arbres



Feuilles



Palettes

Emplacements des points de collecte



14 rue de l'Église, Villegagnon



Rue du Fontenil



Dans le champ, route de Villeflond

Face au n° 19

Point de collecte branchages

